



BALAD'ÂGE: « Ensemble on va plus loin »

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Préambule

Cette activité est placée sous l'égide du CCAS.

Nous proposons en alternance chaque mardi d'octobre à juin :

- **Balad'âge**

Une marche de 2 à 3 heures, facile d'environ 8km, d'un maximum de 400m de dénivelé

- **Balad'âge Doux**

Une marche de 1h30 à 2 heures, facile d'environ 5km, d'un maximum de 150m de dénivelé

Fonctionnement

Le programme est établi au trimestre.

Les caractéristiques des sorties sont envoyées aux participants en début de trimestre.

La centralisation de l'activité est assurée par Michelle LAMBERT, animatrice bénévole CCAS.

2 personnes veulent bien prendre la responsabilité de l'animation :

M. Lambert /

Le rassemblement est toujours place du maréchal-ferrant :

- **Balad'âge: 13h15 pour un départ à 13h30.**
- **Balad'âge Doux : 13h45 pour un départ à 14h.**

Les trajets vers le départ de la marche se font en covoiturage.

Le conducteur est défrayé.

La sortie peut être annulée en cas de mauvais temps.

L'action étant rattachée au CCAS, participants et animateurs sont assurés en termes de responsabilité civile.

Engagements des participants

La participation à cette activité **implique** :

➤ **De fournir :**

- **Ses coordonnées** au CCAS
- Un **Certificat médical (valable 3 ans)**, afin de vérifier que la condition physique du participant lui permet de réaliser la totalité du circuit proposé et choisi.

➤ **D'avoir sur soi :**

- Ses **papers d'identité**.
- Sa **carte de Sécurité Sociale**.
- La **Fiche individuelle de renseignement santé**.
- Un **double de l'ordonnance du traitement en cours**.
- Disposer d'un **équipement adapté** : un petit sac à dos, des chaussures avec semelles antidérapantes, des bâtons de marche, de quoi s'hydrater, des vêtements pour se protéger du froid ou du soleil.

➤ **De consacrer à la sortie le temps nécessaire et prévu par le programme.**

➤ **De Participer financièrement aux frais de covoiturage** à raison de 0,50 centime du km (références fiscale)

➤ **De respecter les lieux naturels :**

- Suivre la trace des sentiers
- Emporter ses déchets
- Ne pas déranger les animaux ni leur donner à manger.
- Refermer les clôtures.

Pour varier les lieux de promenade, toute personne qui le souhaite peut proposer une balade. Elle sera tracée et reconnue avec un animateur avant d'être proposée.